



Louroux de Bouble

Réunion du CM du 5 novembre 2024

Présents : Arnaud Debrade, Gaëtan Lartigaud, Jean-Pierre Chaudey, Lydie Muriel Martin, Gérard Boissonnet, Bruno Royet, Aurélie Theys, Frédéric Montgiraud, Isabelle Bidet Rabé.

Excusé : Pascal Baratoux.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux :
 - L'épicerie d'à côté
 - Aménagement de la Place de l'Eglise :
 - présentation du projet
 - choix des candélabres et du mobilier
 - plans de financement enfouissement des réseaux et éclairage public
 - Village d'Avenir
 - Logement au-dessus de la bibliothèque
- Cession de parcelles chemin piétonnier camping par l'Etat
- Demande de subvention Fonds de concours
- Révision du loyer Coiffure Sandrine
- Renouvellement délibération exonération taxe foncière sur le bâti
- Décision modificative
- Participation Protection Sociale Complémentaire des agents
- Questions diverses

Point sur les travaux :

- **L'Epicerie d'à côté :** travaux prévus : réfection de la façade et pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour réduire les frais de chauffage. Les commandes ont été validées. En attente de livraison pour les menuiseries. Problème concernant les panneaux photovoltaïques car la Commune paie les travaux et l'abonnement EDF est au nom du locataire du bâtiment. Le fournisseur essaie de résoudre le problème
- **Aménagement de la Place de la Mairie :**
 - Présentation du projet : présentation du plan d'aménagement établi par PAYSAGES BRUNNERA
 - Choix des candélabres et du mobilier : choix de la couleur des candélabres : YADZ 25*25
 - Plans de financement enfouissement des réseaux et éclairage public : choix de l'étalement des plans de financement : 5 ans pour l'enfouissement de l'éclairage public et des réseaux, 1 an pour l'éclairage de l'église
- **Village d'Avenir :** pas d'information reçue suite à la rencontre qui a eu lieu fin juillet
- **Logement au-dessus de la bibliothèque :** en attente de réception du projet de l'architecte

Cession de parcelles chemin piétonnier camping par l'Etat

Proposition transmise par l'Etat pour que la Commune se porte acquéreur des deux parcelles constituant le chemin d'accès piétonnier au camping. Le Conseil valide l'achat des parcelles au prix demandé par l'Etat.

Demande de subvention Fonds de Concours 2023

Dépenses retenues pour faire la demande de subvention : groupe froid à l'Épicerie d'à côté, abri bus vers Mairie et cellule de refroidissement au restaurant. Montant total des dépenses 11 683,85 €. Subvention fixée à 4 999,00 €. Accord du Conseil.

Révision du loyer Coiffure Sandrine

Bail commercial avec révision du loyer tous les 3 ans. La révision triennale aurait dû avoir lieu le 1^{er} septembre. Le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation au cours des trois prochaines années.

Renouvellement délibération exonération taxe foncière sur le bâti

Le Conseil avait validé en 2021 une exonération de la taxe foncière sur 3 ans pour les propriétaires effectuant des travaux de rénovation énergétiques de leur habitation. Compte tenu de la modification de classement de la Commune (les Zones de Revitalisation Rurales – ZRR – deviennent des Zones France Ruralités Revitalisation – FRR), il y a eu de renouveler cette délibération. Accord du Conseil

Décision modificative

Prévisions budgétaires pour l'achat de terrains vers le camping et terrains THIVAT. Montant à inscrire : 5 000,00 €. Recettes supplémentaires : subvention Fonds de Concours de 4 999 €.

Participation Protection Sociale Complémentaire des agents

Le Conseil décide de verser le montant minimum prévu par la loi soit 7,00 € par mois et par agent. Condition : l'agent doit avoir souscrit à un contrat labellisé par l'Etat.

Questions diverses

- Invitations à différentes réunions
- Projets éoliens et agrivoltaïsme
- SIVOM Région Minière : la mise en place de la mensualisation est prévue par le syndicat
- Devis Collinet pour la réfection chemin du Chassin suite aux orages
- Curages de fossés réalisés : 1,890 km
- Voir pour pose d'une prise en triphasé en extérieur à la salle polyvalente
- Eclairage tennis : problème avec le programmeur : pas d'alerte avant la fin de la période d'éclairage, temps de chauffe long. Voir pour changement du programmeur si possible.
- 11 novembre : commander gerbe et 1 bruyère
- Bulletin municipal : Gaëtan, Arnaud
- Colis de Noël : distribution prévue le dimanche 22 décembre
- Cérémonie des vœux : dimanche 5 janvier à 16h

Fin de la réunion à 21h25.